

Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



36866

Vilvoorde: 277 Mechelsesteenweg - 1800 Vilvoorde

Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières

: 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-Me

cibic@skynet.be T.V.A. BE 0406.671.312

🕾: 04 388 12 94 🔌: 0475/23 87 30

 04	000 12 0 .	Top - 701 7101 F.Y.	
	CONFIDENTIEL		

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante Nº de rapport : 23/14/10/05/ Concerne contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique Demandeur: CeRTIGALLA Ture de Ce Vecque, 170 SeRANC Personne sur place :code EAN de l'installation : Adresse de la visite : Les clas de HEBBAYE, 21 - WALETTE Date de visite : A MAN Date d'émission : A MAN Références client : Référentiel réglementaire : RGIE art.

271 276 bis et dérogations 271 bis 271 Référentiel procédure CIB-asbl : PRO-INS-E-11 Description de l'installation visitée : Protection générale du branchement : Tension d'utilisation : 🕰 ... nombre de circuits terminaux Nombre de tableaux : / □3N400 V □3x230V/□2x230V □ 1N400V Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Contrôles par examen visuel, tests et mesures : Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation Etat du matériel électrique installé	×	X	
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	2472	1	hier departe
Boucles de défaut & raccordement adequat des différences de la Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	×	X	
Matériel électrique fixe ou a poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	y		X
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : ΜΩ Résistance de dispersion de la prise de terre Μα	e X	X	CID

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent CIB Manquements / Notes :

Conclusion:

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le déla preserit par la réglementation en vigueur.

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité 🏿 au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente

□ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur : Pour CIB,

Domenico

Nom et visa du demandeur pour réception :



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé - Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

Vilvoorde : 277 Mechelsesteenweg - 1800 Vilvoorde

Tél : 02 245 46 95 Fax : 02 215 12 78

Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières : 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse

Tél: 04 234 17 00 Fax: 04 234 17 80

Tél: 065 34 76 50 Fax: 065 36 15 88

T.V.A. BE 0406.671.312

cibic@skynet.be

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 23/14104/01
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilise. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants:
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants:
□ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants:
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants:
\square Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants:
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants:
□ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants:
☐ Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :
A Morene de plan electrique de l'installate de Morene de Serie de Morene de Terre A Abrance de begnes de Tolisance and finible de colhe de Colhe de coffiet elactrique et du matériels de parte fixe. A Sur des fore de courants non prunies de brockes de Terre el est intendit de branches de Terre el est intendit de branches des efforcil de

C.I.B. - B.I.C.

Contrôle Industriel Belge a.s.b.l. - Belgische Industriële Controle v.z.w.

Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail - Externe diensten voor technische controles op de werkplaats

Liège Hainaut

277 Mechelsesteenweg - 1800 Vilvoorde 61/63 – Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières Tel: 04 234 17 00 Fax: 04 234 17 80 Tel: 04 234 17 00 Fax: 04 234 17 80 Tél: 065 34 76 50 Fax: 065 36 15 88

T.V.A./ B.T.W. BE 0406.671.312

IBAN ING: BE37 3400 2981 6828 - BIC ING: BBRUBEBB

info@cib-bic.net IBAN BNP: BE25 2400 3255 1382 - BIC BNP: GEBABEBB

BIJLAGE(N) AAN VERSLAG Nr / ANNEXE(S) AU RAPPORT N°: 23, clas of Hes I Me 21 - WARE NICE